
Préface

L'informatisation du monde est entrée dans une nouvelle étape. Les technologies informatiques ont, depuis une quarantaine d'années, remodelé les chaînes de production de valeur, de distribution, d'accès à l'information, avec une rapidité importante. Ces changements, s'ils ont bousculé de nombreux modèles économiques, n'avaient jusque-là toutefois pas remis en cause de façon radicale les fondamentaux, les socles de notre société.

C'est, de mon point de vue, en train de changer. Si les banques, si Paypal, etc. ont tiré parti du système bancaire actuel et des technologies pour développer le paiement en ligne et l'environnement de confiance nécessaire, désormais *Bitcoin* se positionne sur un autre plan, en tant que monnaie à part entière (déjà reconnue par l'Allemagne). Si les cours à distance ont profité des possibilités multimédia d'Internet, désormais Coursera se positionne comme une véritable université virtuelle, délivrant des diplômes (dont la valeur est liée au prestige des universités impliquées).

L'identité, et sa représentation dans le monde numérique, commence, de la même manière, à être bousculée :

– la (courte) histoire d'Internet montre que les libertés acquises par l'internaute ne peuvent pas être fondamentalement remises en cause par l'action des Etats. Le téléchargement illégal de la musique en ligne n'a pu qu'être contenu, et ne sera battu en brèche qu'avec l'adoption des nouveaux modèles légaux déployés par les acteurs d'Internet (accès illimité aux catalogues sur abonnement à prix modéré). De la même manière, l'internaute a acquis la liberté de l'anonymat, du « pseudonymat ». Alors que son identité civile est déterminée par sa filiation, dans un contexte de règles légales, l'identité de l'internaute peut être masquée, multiple, autodéterminée ;

– le numéro de téléphone portable, le mail, sont devenus plus stables pour l'individu que l'adresse physique. Changer de numéro de téléphone portable, changer d'adresse mail, est devenu beaucoup plus complexe à gérer que l'adresse physique ;

– les grands acteurs d’Internet s’y intéressent particulièrement. Facebook, Google, et quelques autres, s’appuient sur leur taux de pénétration très élevé pour offrir des services d’identification « universels » et permettre ainsi à leurs clients d’être reconnus partout dans le monde numérique. L’ergonomie, pour les utilisateurs comme pour les services « accepteurs », est telle que l’adoption de ce mode de connexion se développe très rapidement.

Nous commençons à vivre une lutte de pouvoir entre les Etats et les grands acteurs du numérique dans le domaine de l’identité, bras de fer pour lequel il faut s’attacher à l’intérêt général, dans un équilibre subtil où les libertés acquises par *l’homo numericus* devront être préservées et servir le développement de l’économie numérique, et où l’Etat devra continuer à conserver le niveau de maîtrise lui permettant d’exercer ses prérogatives fondamentales en matière de police, justice, fiscalité, etc.

Au sein de l’Union européenne, dans le mouvement qui a conduit à la mise en place du passeport biométrique, plusieurs Etats ont fait le pari d’une identité numérique forte gérée par la puissance publique, et la matérialisent en une carte d’identité numérique utilisable dans de nombreux secteurs de la vie administrative. Le gouvernement français, initialement tenté par cette voie, a vu son projet de loi « protection de l’identité » censuré par le Conseil constitutionnel en mars 2012 sur la création d’une base de données biométriques et l’utilisation de services numériques en liaison avec ce titre régalién. La mise en place d’une solution d’identité numérique en France est-elle contradictoire avec nos règles de protection des libertés individuelles, issues de notre histoire nationale ?

Une nouvelle voie est en train d’être explorée. Elle tire le constat que le développement de l’administration électronique a pu s’appuyer sur des identités numériques sectorielles (mon identité fiscale, mon identité d’assuré social...) qui pourraient être réutilisées dans d’autres cas d’usage. Plutôt que de définir une nouvelle identité numérique « unique » à imposer progressivement partout, il s’agirait de s’appuyer sur des identités numériques existantes auxquelles les usagers sont habitués et qui présentent déjà un bon niveau de confiance, mais qu’il faut rendre interopérables, enrichir de tous les attributs pertinents et ouvrir progressivement à toutes les situations dans lesquelles la preuve numérique de mon identité est requise, pourquoi pas jusqu’au secteur privé. Ce procédé – intrinsèquement facultatif pour l’usager – aurait le mérite de ne pas imposer une gestion centralisée de l’identité numérique, de redonner au citoyen la maîtrise de ses données personnelles réparties dans les différents silos administratifs, et de faire progresser la confiance numérique sans nécessiter la mise en place d’un grand projet de déploiement coûteux et risqué d’un système qui remet tout à plat.

Pour mieux comprendre les sous-jacents technologiques, juridiques et sociétaux de ce vaste sujet qui touche chacun dans sa propre perception et sa vie quotidienne, et pour disposer des clés de compréhension des changements qui sont en cours, un état des lieux scientifique approfondi de la question de l'identité numérique était nécessaire. C'est ce que propose cet ouvrage.

Mathieu JEANDRON